

# COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

[mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2015 à 20 h 30

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Romain BURON - Céline SAUCET - Henri HÉRON

*Excusée* : Mme Cécile MÉRY

*Absents* : NEANT

*Secrétaire* : M. Gérard LANTENOIS

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2015**

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2015. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **AMENAGEMENT SALLE POUR TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – Choix des entreprises**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 2015-04 en date du 12 janvier 2015 décidant la réalisation des travaux d'aménagement d'une salle pour les temps d'activités périscolaires et sollicitant une aide au titre des fonds européens LEADER.

Vu l'accusé réception du dépôt du dossier de demande de subvention LEADER en date du janvier 2015, Madame le Maire propose de faire le choix des entreprises suite à la consultation lancée à cet effet dans le cadre d'une procédure adaptée (3 devis par lot).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir les propositions suivantes :
  - o Lot isolation : C.A.G.S. Bâtiment LTD 5.070,00 € HT
  - o Lot menuiserie : Métallerie ODILLARD 3.659,99 € HT
  - o Lot électricité : GRISON Jean-Luc 2.048,00 € HT
  - o Lot peinture : GL Décors 2.172,86 € HT
  - o Lot aménag't placard : C.A.G.S. Bâtiment LTD 780,00 € HT
  - o Lot meuble évier : GRISON Jean-Luc 457,73 € HT

soit un coût total HT de 14.188,58 € HT soit 17.026,30 € TTC.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les bons de commande, à les notifier aux entreprises retenues, à régler les factures correspondantes
- APPROUVE le plan de financement comme suit :
  - o Subvention LEADER : 44 % soit 6.242,98 €
  - o Fonds propres : 56 % soit 7.945,60 €
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget 2015 – chapitre 23 – article 231.

**Suivi des travaux d'aménagement de la salle pour Temps d'Activités Périscolaires**: Mme Annick DUTERTRE, M. Didier JOURNET et M. Gérard LANTENOIS sont chargés du suivi du chantier.

### **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Proposition de deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal,

- que suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique, la Communauté de Communes MAINE 301 a l'obligation de créer une commission intercommunale des impôts directs composée outre la Présidente, de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants
- que la Présidente propose que toutes les communes de la Communauté de communes y soient représentées et pour que la Direction Générale des Finances Publiques puisse arrêter son choix, demande à chaque commune de faire une proposition pour 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de proposer pour la commune de Saint-Georges-du-Rosay
  - o *En tant que commissaires titulaires* :
    - M. Gérard LANTENOIS domicilié « La Plumardière » 72110 St Georges-du-Rosay
    - M. Henri HÉRON, domicilié « Hen Aumana » 72110 St Georges-du-Rosay
  - o *En tant que commissaires suppléants* :
    - M.Thierry GRÉMILLON domicilié « Guérinet » 72110 Saint-Georges-du-Rosay
    - M. Romain BURON domicilié 20 rue Gustave Lallier 72110 St Georges-du-Rosay
- CHARGE Madame le Maire de notifier cette délibération à la Communauté de Communes MAINE 301.

### **EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DE LA BUTTE**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que la parcelle cadastrée section AB n° 196 située en prolongement de la rue de la Butte, et appartenant à M. Serge FOUASNON, a été inscrite dans le plan de zonage d'assainissement réalisé en 2003, et inscrite en zone constructible de la carte communale approuvée en 2013.

Suite à la visite de M. BARBIER, géomètre, et en vue de la vente de cette parcelle par M. FOUASNON, en 3 terrains constructibles, Madame le Maire propose de faire réaliser l'extension du réseau assainissement entre le n° 5 rue de la Butte et la dite parcelle, soit sur une longueur de 35 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE l'extension du réseau assainissement rue de la Butte, sur une longueur de 35 mètres jusqu'à la parcelle cadastrée section AB n°196
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour prendre contact avec la SAUR délégataire du service assainissement de la commune, signer le marché et toutes pièces s'y rapportant avec l'entreprise qu'elle aura retenu et régler les factures.
- PRECISE que la dépense sera inscrite au budget 2015 du service assainissement – section d'investissement - chapitre 23 – article 2315.

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROIT DE PLACE**

Madame le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 18 juillet 2011, le droit de place avait été fixé à 5 € par mois pour l'EARL LE TANDEM qui stationne son véhicule pour la vente de produits frais issus de son exploitation 2 fois par mois le dimanche matin.

Elle fait savoir qu'elle a été saisie d'une demande d'un commerçant ambulant qui propose de stationner un véhicule pour la vente de pizzas tous les vendredis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de maintenir le droit de place sur la base de 5 € pour 2 occupations mensuelles, soit 2,50 € par jour d'occupation, et précise que ce droit inclus la participation au branchement et à la consommation électrique
- AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres de recette correspondants.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Contrôle de la station d'épuration** : le service de la Direction de l'Aménagement Agriculture et Environnement – SATESE – dépendant du Conseil Général, a effectué la visite de contrôle de la station d'épuration en juillet 2014. A l'issue, il n'y a aucune observation de non-conformité par rapport aux obligations réglementaires.
- **Formation « Marchés publics »** : MM Daniel BELLAYE et Gérard LANTENOIS sont inscrits pour la formation du 17 mars 2015 organisée par l'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe
- **Préparation du budget** : il est proposé de réfléchir à des opérations qui pourraient être inscrites au budget 2015 ; 1<sup>ère</sup> suggestion : signalétique du jardin public – aire de pique-nique – aire de loisirs
- **Conseil d'école** : tous les conseillers sont conviés au conseil d'école qui aura lieu le lundi 9 mars 2015, à 17 h 15 à l'école de Nogent-le-Bernard.
- **Grève des professeurs des écoles** : un instituteur en grève mardi 3 février 2015 ; prévoir la garde des enfants.